Les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par gaz toxique en France. Poursuivons la mobilisation face à ce véritable problème de santé publique !



Chaque année, en France, près de 5 000 personnes sont victimes d’une intoxication au monoxyde de carbone et une centaine de personnes en meurent.

Ce gaz inodore, invisible, non irritant, toxique et mortel agit comme un gaz asphyxiant, prend la place de l’oxygène dans le sang et provoque maux de têtes, nausées, fatigue et dans les cas les plus graves le coma, voire le décès.

Suivez ces quelques recommandations !

- N’installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage…) : ils doivent impérativement être placés à l’extérieur des bâtiments.
- Veillez toute l’année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 5 à 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d’air de votre logement.





Documents

[Comprendre les dangers du monoxyde de carbone]

Liens utiles

[Pour en savoir plus]